

Gaz de schiste : l'ouest des Alpes Maritimes est concerné



Considéré comme l'énergie susceptible de remplacer le pétrole, le gaz de schiste abonderait dans certains sous-sols. Mais son exploitation outre-Atlantique, peu respectueuse de l'Environnement, hérisse les associations naturalistes. En France, sa simple recherche déclenche inquiétudes et mouvements de protestation.

Dans le département du Var, concerné par une demande de permis de prospection en cours d'instruction à Paris, les opposants multiplient ainsi les initiatives. Jusqu'ici, les Alpes-Maritimes ne bougeaient pas, se croyant à l'abri des forages. Mais il n'en est rien. Le permis varois dit de « Brignoles » couvre également une partie de l'ouest de notre département, de Coursegoules à Mougins et Grasse. La quasi-totalité des habitants du secteur l'ignoraient. Les élus n'en étaient pas davantage informés, comme nous l'ont confirmé le président du conseil général Éric Ciotti, le député Lionnel Luca, le maire écologiste de Mouans-Sartoux André Aschieri ou encore le conseiller général ex-Vert Jean-Raymond Vinciguerra. La surprise est donc grande et parfois la colère vive. « Ce manque de transparence est déplorable, s'emporte Lionnel Luca. Vice-président du conseil général chargé de l'écologie et du développement durable, je ne suis pas au courant. C'est incroyable... »

Un moratoire jusqu'à fin mai

Voilà qui ne devrait pas favoriser la bienveillance de nos élus envers l'extraction d'une énergie fossile, longtemps trop coûteuse avant que ne la rendent rentable les nouvelles technologies et surtout la hausse du prix du pétrole. Ce gaz « non conventionnel » est disséminé dans la roche au lieu d'être concentré dans des poches. Pour l'atteindre, il faut réaliser des forages verticaux puis horizontaux. De l'eau mélangée à des produits chimiques est alors injectée pour fracturer les schistes et libérer le gaz. Cette technique est abondamment utilisée aux États-Unis où ses détracteurs déplorent pollutions de nappes phréatiques et dégâts paysagers. La controverse qu'elle suscite en France a poussé Nathalie Kosciusko-Morizet à réclamer une technologie plus propre. Début février, la ministre annonçait la suspension des prospections dans l'attente des conclusions, à venir le 31 mai, d'une mission d'évaluation. Durant ce moratoire, tout est donc gelé.

Une société américaine prête à forer

À l'intérieur d'un périmètre de 6 785 km², comprenant une grande partie du Var et l'ouest des A.-M., la société américaine Schubach Energy LLC envisage des forages dans des schistes dont la qualité serait « particulièrement bonne ». Créée en 2007 par un Suisse installé au Texas, l'entreprise obtiendra-t-elle gain de cause ? « Ce serait une folie », glisse André Aschieri. « Pour l'empêcher, reprend Annabelle Jaeger, conseillère régionale Europe Écologie, on va se mobiliser, créer un collectif dans les A.-M. »

Un ingénieur favorable à l'exploitation ne nie pas « qu'il y ait eu des problèmes aux États-Unis ». Mais il soutient qu'une « technique française est au point » et dénonce les « contre-vérités » des opposants. « Il n'est pas question en secteur habité de forer des puits tous les cinq cents mètres, comme cela se fait en zone désertique. L'impact sur l'environnement est limité... »

Le conseil régional monte également au créneau

En assemblée plénière le 18 février dernier et à l'initiative de la gauche, le conseil régional a demandé à l'État de « ne délivrer aucun permis de recherche ou d'exploitation » sur le territoire de PACA. Un tiers de la région serait concerné par les différentes demandes de permis, dont celui de « Brignoles » qui s'étend jusqu'aux Bouches-du-Rhône et Alpes-de-Haute-Provence. Ce vœu du conseil régional a été relayé par son président Michel Vauzelle qui vient d'en informer par courrier tous les maires concernés.

Dans les A.-M., le conseil général va suivre attentivement le dossier. « Si le projet se concrétise, précise un cadre, on se prononcera contre, lors de l'enquête publique. »